

Commune de LA CHAPELLE DE LA TOUR

Avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de La Chapelle de la Tour.

Conformément aux dispositions des articles L. 123-13-3 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire de la commune de La Chapelle de la Tour a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Cette procédure a pour objet d'apporter des modifications graphiques au plan local d'urbanisme :

- en vue de corriger une erreur matérielle liée à la retranscription de la carte d'aléas sur le document graphique

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations sont mis à disposition du public à la mairie de La Chapelle de la Tour du 12 octobre 2015 au 12 novembre 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi 16 h à 18 h 30
Mardi – Jeudi – Vendredi 10 h à 12 h - 16 h à 18 h 30

Le dossier de modification simplifiée sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le 29 septembre 2015
Le Maire

